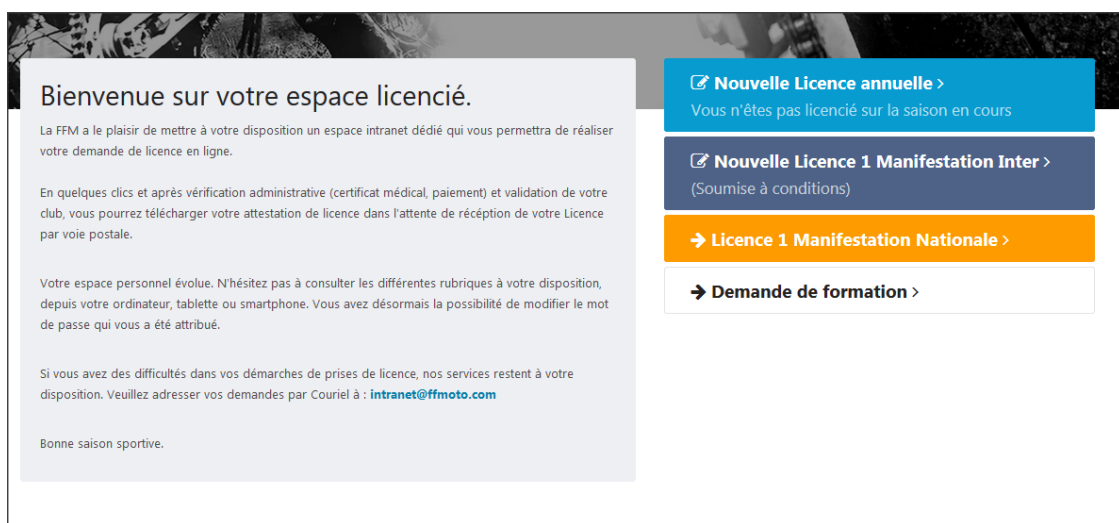


## Calendrier 2020

### Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM)

Les inscriptions au CASM se font directement en ligne, sur le site de la FFM. Vous devez vous rendre sur la page d'accueil du site intranet de la fédération [www.ffmoto.net](http://www.ffmoto.net) (Espace licencié), et si vous n'êtes pas encore adhérent, il vous faut créer votre compte, et ensuite vous rendre dans la rubrique « demande formation » :



**Bienvenue sur votre espace licencié.**

La FFM a le plaisir de mettre à votre disposition un espace intranet dédié qui vous permettra de réaliser votre demande de licence en ligne.

En quelques clics et après vérification administrative (certificat médical, paiement) et validation de votre club, vous pourrez télécharger votre attestation de licence dans l'attente de réception de votre licence par voie postale.

Votre espace personnel évolue. N'hésitez pas à consulter les différentes rubriques à votre disposition, depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone. Vous avez désormais la possibilité de modifier le mot de passe qui vous a été attribué.

Si vous avez des difficultés dans vos démarches de prises de licence, nos services restent à votre disposition. Veuillez adresser vos demandes par Courriel à : [intranet@ffmoto.com](mailto:intranet@ffmoto.com)

Bonne saison sportive.

- [Nouvelle Licence annuelle >](#)  
Vous n'êtes pas licencié sur la saison en cours
- [Nouvelle Licence 1 Manifestation Inter >](#)  
(Soumise à conditions)
- [Licence 1 Manifestation Nationale >](#)
- [Demande de formation >](#)

#### CALENDRIER DES FORMATIONS

**9 février 2020** à St-Maur (36) tout-terrain + vit

**29 mars 2020** à Brou (28) tout-terrain

**19 avril 2020** à Neuvy S/Barangeon (18) tout-terrain

**10 mai 2020** à Dampierre-en-Burly (45) tout-terrain

**11 octobre 2020** à Montlouis S/Loire (37) tout-terrain

**Théorie (possesseur du permis A) le samedi après-midi**

**8 février 2020** à la Chapelle-St-Mesmin (45)

**10 octobre 2020** à la Chapelle-St-Mesmin (45)